

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1927

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire - Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon pour l'année 2011

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1927**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Prise en compte des bénéficiaires et performance de l'action publique communautaire -
Convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon pour l'année 2011**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon fait évoluer ses modes de faire, en tenant mieux compte des attentes de ses bénéficiaires et en favorisant l'innovation. Or, celle-ci a besoin de la rencontre, du décloisonnement, de la coopération entre des méthodes et des disciplines différentes.

D'où les relations que la Communauté urbaine de Lyon entretient avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces derniers ont vocation à contribuer à l'excellence de la recherche lyonnaise en même temps qu'ils améliorent la performance de la Communauté urbaine de Lyon sur le territoire. Ces partenariats prennent la forme d'opérations ciblées, en lien avec les politiques publiques et le projet d'administration communautaire. A titre d'illustration, on peut citer l'évaluation du dispositif de covoiturage avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat. Le suivi de ces partenariats fait l'objet d'un état des lieux annuel, dans le cadre de la politique Métropole des savoirs.

Objet

La Communauté urbaine de Lyon cherche à s'adapter aux évolutions du management public. Entre autres, les fonctions d'évaluation et de performance, de prise en compte des bénéficiaires, d'animation et de coordination de réseaux, de montage et de suivi de partenariats, se développent. D'ores et déjà, la Communauté urbaine de Lyon est engagée dans une démarche forte de management public, comme en témoigne le projet d'administration communautaire pour mettre en œuvre le plan de mandat.

Pour accompagner cette évolution dans la conduite de ses missions, la Communauté urbaine de Lyon cherche à tester de nouvelles approches et de nouveaux outils, en croisant les compétences des sciences du management et celles des praticiens du milieu des collectivités. C'est dans ce cadre qu'elle souhaite poursuivre son partenariat avec l'École de Management de Lyon.

L'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon) est dédiée à l'apprentissage du management entrepreneurial et international tout au long de la vie. Son identité s'appuie sur une tradition d'innovation pédagogique et d'alternance entre les apports théoriques et l'expérience opérationnelle "en situation" ; ce qui se prête tout à fait à des échanges entre des étudiants en quête de "terrains" de réflexion/application et la Communauté urbaine de Lyon.

De plus, si la vocation de l'EM Lyon est bien de former des professionnels au monde de l'entreprise, 10 % de ses étudiants ne souhaitent pas travailler dans le secteur marchand. L'EM Lyon cherche ainsi à développer pour ses étudiants des modules de formation spécialisés en matière de gestion des collectivités locales. L'objectif est de permettre aux élèves qui ne se destinent pas toujours au monde de l'entreprise de mieux appréhender les métiers territoriaux, de profiter d'enseignements spécifiques et de disposer d'expériences d'immersion professionnelle, axées sur la résolution de problèmes concrets dans des organismes publics.

Pour la Communauté urbaine de Lyon, ce partenariat a vocation à renforcer la dynamique lancée, tout en démontrant aux étudiants engagés dans ces filières l'attractivité et l'intérêt que peuvent représenter les carrières dans le secteur public local.

L'ensemble de ces actions de formation est regroupé sous le nom de "Chaire Grand Lyon / EM Lyon".

Concrètement, ce partenariat se traduit par :

- la mise en place, au sein de l'EM Lyon, de modalités de formation adaptées au service public, impliquant des cadres de la Communauté urbaine,
- l'échange entre des cadres de la Communauté urbaine et des professeurs de l'EM Lyon, sur les apports du marketing des services, appliqué au service public,
- la définition et la réalisation de missions d'étude et de conseil pour les services de la Communauté urbaine. Ces missions sont co-définies avec les services de la Communauté urbaine concernés et bénéficient de l'accompagnement de professeurs et l'EM Lyon. Elles offrent aux étudiants une expérience concrète à la Communauté urbaine et procurent aux services communautaires des grilles de lectures nouvelles et un apport de savoirs opérationnels.

La Chaire Grand Lyon / EM Lyon concerne les mastères spécialisés "marketing et management des services" et "conseil en organisation". La Chaire porte plus particulièrement sur les domaines du service à l'utilisateur : la conception ou l'adaptation de l'offre de service, la qualité du service rendu, l'innovation, la mesure des performances, etc. Elle peut également porter sur les questions d'organisation et d'optimisation des ressources de la collectivité.

La Chaire implique occasionnellement des professionnels communautaires dans les cycles de formation, ouvrant ainsi des opportunités pour faire mieux connaître les métiers et les enjeux de la fonction publique et ainsi renforcer son attractivité auprès des populations étudiantes.

Bilan d'actions 2010

Par délibération n° 2010-1393 du 22 mars 2010, le conseil de Communauté a procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'EM Lyon dans le cadre de son programme d'actions 2010.

L'année 2010 a donné lieu à l'investigation de thèmes nombreux et variés, en lien étroit avec les services communautaires :

- la valorisation des prestations de voirie dans le domaine de la proximité,
- la mise au jour de nouveaux concepts de services vélo, à l'échelle de l'agglomération,
- la mise en valeur des indicateurs de trafic routier auprès du grand public,
- une réflexion sur la manière de structurer l'offre de distribution d'eau potable et d'optimiser la relation avec l'utilisateur,
- un état des lieux du contrôle de gestion actuel, en vue de renforcer le pilotage de la performance,
- l'étude des modalités de mise en place d'un lieu de "co-working" dans l'agglomération lyonnaise,
- des simulations de déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) au sein de la Communauté urbaine.

Programme d'actions 2011

Pour 2011, plusieurs services ont souhaité poursuivre le partenariat et soumettre de nouvelles problématiques à la réflexion des étudiants de la nouvelle promotion.

Les thèmes qui feront l'objet d'une investigation approfondie début 2011 pourraient être les suivants :

- l'aide à la structuration d'une offre de services globale liée aux déplacements et à la mobilité durable dans l'agglomération lyonnaise (projet centrale de mobilité),
- Grand'O de Lyon : bilan et perspectives,
- l'optimisation du lancement d'un portail de co-voiturage à l'occasion d'événements culturels, en complément du portail actuel, développé pour les trajets domicile-travail,
- l'enquête sur la perception des touristes en matière d'accueil dans l'agglomération lyonnaise,
- la participation aux diagnostics sur l'organisation des services,
- le diagnostic des pratiques actuelles et recommandations pour développer l'attractivité des emplois territoriaux auprès des publics (travail pour le compte de la direction des ressources humaines).

Il est proposé au Conseil de soutenir ce projet par le versement d'une subvention de 30 000 € à l'École de management de Lyon destinée à faciliter l'organisation et l'animation de la Chaire Grand Lyon / EM Lyon pour l'année 2011.

Les conditions d'utilisation de cette subvention font l'objet d'une convention entre la Communauté urbaine et l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) représentant l'EM Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour le programme d'actions 2011 de l'EM Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'AESCRA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.